

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1. Préambule

La souscription du bon de commande emporte acceptation sans réserve des présentes conditions qui s'appliquent quel que soient les options, les modalités des travaux à réaliser. Les présentes conditions ont pour objet de régir le contrat conclu entre @we@pi Christelle Vinsonneau et « Le Client » désigné par « le(s) bon(s) de commande ».

Article 2. Prix et consistance de la prestation

Chapitre 2.1 : Les prix figurant sur le devis sont valables durant un mois à compter de l'édition de celui-ci. Ils sont fermes et non révisables à la commande si celle-ci intervient durant ce délai.

Chapitre 2.2 : La prestation de @we@pi Christelle Vinsonneau comprend tout ce qui est explicitement listé dans le champ « prestations ». De façon corollaire, elle ne comprend pas ce qui n'est pas explicité dans ce même champ.

Chapitre 2.3 : Toute prestation ne figurant pas dans la présente proposition fera l'objet d'un devis complémentaire.

Chapitre 2.4 : Aucun suivi de la part de @we@pi Christelle Vinsonneau n'est implicitement dû au-delà de la livraison de la commande et de la validation de celle-ci par le client. Toute demande de la part du client pour un suivi ou des modifications ultérieures ou d'une nouvelle prestation, sera soumise à un nouveau devis, à un autre contrat et à une nouvelle facturation.

Article 3. Termes de paiement

Chapitre 3.1 : Sauf délai de paiement supplémentaire convenu par accord entre les deux parties et figurant sur la facture, le paiement s'effectue au plus tard au trentième jour suivant la date de réception de la facture (cf : c. com. art L. 4416, al.2 modifié de la loi du 15 mai 2001).

Chapitre 3.2 : En cas de retard de paiement, une pénalité fixée à 15% du montant total de la facture, par mois de retard entamé, est exigible sans rappel le jour suivant la date limite de règlement. Mention obligatoire. Lutte contre les retards de paiement / Article 53 de la Loi NRE

Chapitre 3.3 : Paiements par virement bancaires ou par chèque à l'ordre de Christelle Vinsonneau.

Chapitre 3.4 : Sauf arrangements contraires, les enregistrements et les vidéos ne seront remis définitivement à leur commanditaire qu'après règlement complet de la facture.

Article 4. Propriété intellectuelle des productions

Chapitre 4.1 : La totalité de la production et des droits s'y rapportant, objet de la présente commande, demeure la propriété entière et exclusive de @we@pi Christelle Vinsonneau tant que les factures émises par Christelle Vinsonneau ne sont pas payées en totalité par le client, à concurrence du montant global de la commande, des avenants éventuels conclus en cours de prestation, et des pénalités pour retard de paiement éventuellement dues par le client dans le cadre de la présente commande.

Chapitre 4.2 : De façon corollaire, le client deviendra propriétaire de fait des droits cédés sur la production selon les modalités de cession de droits d'auteurs à compter du règlement final et soldant de toutes les factures émises par @we@pi Christelle Vinsonneau dans le cadre de la commande.

Chapitre 4.3 : Les deux parties s'accordent sur le fait que @we@pi Christelle Vinsonneau est l'auteur exclusif de l'œuvre ou des œuvres commandée(s) par le présent bon de commande et que celle(s)ci n'est, ou ne sont pas partie d'une œuvre collective, au sens ou le Code de la Propriété Intellectuelle l'entend. Les deux parties s'accordent aussi sur le fait qu'une idée ou qu'une recommandation apportée ou imposée par une autre personne (physique ou morale) que @we@pi Christelle Vinsonneau, n'accorde pas à cette personne le statut de coauteur de l'œuvre, objet de la présente commande.

Article 5. Copyrights et mentions commerciales

Chapitre 5.1 : @we@pi Christelle Vinsonneau se réserve la possibilité d'inclure dans la réalisation une mention commerciale indiquant clairement sa contribution webdesign, print-design et/ou vidéo, enregistrement, sous la forme d'une mention du type « Réalisation : @we@pi Christelle Vinsonneau » assortie et lorsque le support le permet d'un lien hypertexte pointant vers le site commercial de son activité. Le client s'engage à ne pas s'y opposer et à ne jamais supprimer ces informations.

Chapitre 5.2 : Le chapitre 5.1 peut être révoqué par accord entre les deux parties avant signature du contrat une majoration forfaitaire pourra être appliquée.

Article 6. Droit de publicité

Sauf mention contraire – négociée et contractualisée entre @we@pi Christelle Vinsonneau et le client – @we@pi Christelle Vinsonneau se réserve le droit de mentionner sa réalisation pour le client comme référence dans le cadre de ses démarches de prospection commerciale, de communication externe et de publicité.

Article 8. Cahier des Charges

Chapitre 8.1 : Le client garantit avoir pris le soin de fournir à @we@pi Christelle Vinsonneau le Cahier des Charges le plus précis possible détaillant la nature et l'environnement de la commande à réaliser.

Chapitre 8.2 : Le client s'engage à fournir à @we@pi Christelle Vinsonneau tous les éléments dont il a besoin pour réaliser la prestation (charges, informations, textes, images, vidéos, sons ...) dans le format demandé. Cette mise à disposition devra être effectuée dans un rapide délai afin que @we@pi Christelle Vinsonneau dispose de suffisamment de temps pour réaliser la prestation dans de bonnes conditions et qu'elle puisse respecter les délais du planning fixé entre les deux parties.

Chapitre 8.3 : Si le client ne dispose pas de tous les éléments nécessaires à inclure dans la prestation, @we@pi Christelle Vinsonneau pourra dans la mesure du possible, les réaliser pour le client. Dans ce cas, ces éléments seront facturés.

Article 9. Demandes de modification sur les maquettes

Chapitre 9.1 : Par « maquette(s) », s'entend au sens du présent contrat, la ou les proposition(s) visuelle(s), audiovisuelle(s), sonore(s) finalisée(s) de tout ou partie de la commande.

Chapitre 9.2 : Le cas échéant, le client s'engage à formuler ses demandes de modification(s) concernant la, ou les maquette(s) fournie(s) par @we@pi Christelle Vinsonneau de façon claire et explicite par mail dans un délai de quinze jours suivant la livraison de la, ou des maquette(s) à valider.

Chapitre 9.3 : Toute demande de modification émanant du client sur la ou les maquette(s) faisant état d'une omission, ou d'une erreur de sa part, dans le contenu du Cahier de charges, ou toute demande du client induisant un ajout ou une suppression de donnée qui affecte le Cahier des charges et les données précisées dans celui-ci sera considérée par les deux parties comme une demande de modification sur l'objet de la commande par le client.

Chapitre 9.4 : Toute modification sur l'objet de la commande entraînant un travail supplémentaire à @we@pi Christelle Vinsonneau, impliqueront une facturation supplémentaire à la rémunération prévue par ce présent contrat. Les sommes correspondantes au travail déjà effectué par @we@pi Christelle Vinsonneau sont dues par le client et immédiatement exigibles.

Chapitre 9.5 : Il est convenu que le client pourra bénéficier de deux demandes de modifications des maquettes après présentation de la première proposition. Si après ces deux étapes de modifications le client n'est toujours pas satisfait, il aura la liberté soit de rompre le contrat (selon les modalités de l'article 13 des présentes C.G.V) soit de demander une nouvelle étape de modifications qui fera l'objet d'une nouvelle facturation. Les sommes déjà versées resteront acquises à @we@pi Christelle Vinsonneau et les sommes encore dues par le client pour le travail effectué devront être réglées intégralement.

Article 10. Validations

Chapitre 10.1 : Le client s'engage à formuler ses validations de manière claire et explicite par l'envoi d'un mail daté à @we@pi Christelle Vinsonneau.

Chapitre 10.2 : A défaut, soit d'une validation par le client des livrables constituant le travail de @we@pi Christelle Vinsonneau, soit de demande(s) de modification(s) sur ces livrables par le client, dans un délai de quinze jours après la livraison du livrable, celui-ci sera considéré comme validé par les deux parties. Le travail réalisé, livré et tacitement validé, implique que les sommes correspondantes à ce travail sont dues par le client et exigibles par @we@pi Christelle Vinsonneau.

Article 11. Contenu, hébergement, support numérique

Chapitre 11.1 : Les contenus et propos exposés dans les réalisations ne sont pas de la responsabilité de @we@pi Christelle Vinsonneau. De façon corollaire le client sera tenu responsable de l'usage des réalisations de @we@pi Christelle Vinsonneau.

Chapitre 11.2 : @we@pi Christelle Vinsonneau ne saurait en aucun cas être responsable de toute perte, préjudice ou dommage indirect de quelque nature que ce soit résultant de la gestion, l'utilisation, l'exploitation, d'une interruption ou d'un dysfonctionnement d'un hébergeur internet et/ou de la qualité de la connexion internet, et/ou de la perte ou la dégradation du support numérique .

Chapitre 11.3 : Il incombe au client d'effectuer toute mesure de sauvegarde qui lui semblera nécessaire.

Chapitre 11.4 : Une fois que la commande réalisée par @we@pi Christelle Vinsonneau est livrée au client, @we@pi Christelle Vinsonneau ne saurait être tenue responsable d'une mauvaise gestion du nom de domaine et/ou de l'hébergement et de son contenu de la part du client. Il incombe au client de s'assurer de la pérennité de son acquisition et du renouvellement éventuel de son nom de domaine et/ou hébergement.

Chapitre 11.4 : Il est convenu que le client pourra bénéficier d'un suivi pour l'hébergement et le nom de domaine si cela a été mentionné à la commande et stipulé pour celle-ci. Dans le cas contraire, le client pourra revenir vers @we@pi Christelle Vinsonneau et un nouveau devis devra être établi.

Chapitre 11.5 : @we@pi Christelle Vinsonneau ne garantit nullement la conservation des fichiers, enregistrements, contenus, fichiers, maquettes et tout autre éléments issus des prestations. Le client sera le seul responsable.

Article 12 : cas de force majeure

Chapitre 12.1 : @we@pi Christelle Vinsonneau ne pourra être tenu pour responsable, ou considérée comme ayant failli aux présentes conditions, pour tout retard ou inexécution, lorsque la cause du retard ou de l'inexécution est liée à un cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence des cours et tribunaux français y compris l'interruption, la suspension, la réduction ou les dérangements de l'électricité ou autres ou toutes interruptions de réseaux de télécommunications.

Chapitre 12.2 : En tant qu'utilisateur de technologies ou infrastructures développée et fournies par des tiers, Christelle Vinsonneau ne saurait s'engager à ce que son service soit totalement ininterrompu et sans retard et que ses prestations n'en soient altérées.

Article 13. Résiliation de la commande

A défaut d'exécution par l'une des parties de l'une de ces obligations, sans préjudice des dispositions de rémunération prévu pour la réalisation de la commande et huit jours après l'envoi par l'autre partie d'une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception restée sans effet, le présent contrat pourra être résilié de plein droit. Les sommes déjà versées resteront définitivement acquises à @we@pi Christelle Vinsonneau et les sommes encore dues par le client deviendront immédiatement exigibles, sans préjudice des dommages et intérêts éventuellement dus à @we@pi Christelle Vinsonneau. Le client devra rendre tous les éléments de l'œuvre déjà remis par @we@pi Christelle Vinsonneau et s'engage à n'en garder aucune copie.

Article 14. Droits d'auteurs, patrimoniaux, autorisations, propriété intellectuelle et artistique

Chapitre 14.1 : Le client déclare être propriétaire des droits ou avoir effectué toutes les démarches auprès des organismes compétents pour obtenir les autorisations de reproduction. Une autorisation délivrée par la S.D.R.M. et/ou SESAM concernant les droits de reproduction est nécessaire pour la réalisation d'un album, sans exception.

Chapitre 14.2 : Pour un enregistrement, le client certifie être titulaire des droits d'auteurs, patrimoniaux et de reproduction ou est en possession de toutes les autorisations requises et ne pourra tenir pour responsable Awerpi Christelle Vinsonneau si le client et son entourage dérogent à la loi.

Chapitre 14.3 : Tous les travaux préparatoires (croquis, modèles, maquettes, logos, sigles, dessins, photos, gravures, films, compositions, dispositions typographiques ou lithographiques, etc...) procèdent d'une activité créatrice protégée par la loi, et à ce titre demeurent la propriété exclusive d'Awerpi Christelle Vinsonneau ainsi que les fichiers source ou d'exécution. Ils ne peuvent être reproduits sans accord ou cession.

Article 15. Assurance et sécurité

Chapitre 15.1 : Pour une prestation à domicile, le client doit être titulaire des assurances requises et répondre aux besoins de sécurité. Il s'assure également de la conformité électrique sans quoi Awerpi Christelle Vinsonneau peut refuser d'utiliser son matériel et/ou de réaliser la prestation.

Article 16. Acceptation des conditions générales de vente

L'acceptation des présentes conditions générales de vente par le client a valeur de contrat entre le client et @we@pi Christelle Vinsonneau. Ces conditions générales de vente relèvent de la loi française. Toute contestation ou litige qui pourraient s'élever entre les parties à l'occasion de l'interprétation, l'exécution ou de la résiliation du présent contrat seront soumises, sauf conciliation amiable, devant le Tribunal.

Signatures des parties, datées et précédées de la mention " lu et approuvé "

Le : _____ à _____

Le : _____ à _____

Le client : _____

@we@pi Christelle Vinsonneau :